

Subsides

d'avril 1982 avant que ce groupe d'étude puisse lui présenter son rapport.

● (2200)

M. Axworthy: Monsieur le président, on a effectivement terminé le relevé du nombre de ceux qui passent par les bureaux d'entrée de la côte du Pacifique. Ces chiffres sont actuellement analysés, et nous ferons des recommandations au Conseil du Trésor d'après les résultats de cette analyse. Certaines mesures devront être prises. Je suis persuadé que le député sait, aussi bien que moi-même, que les diverses mesures prises par l'intermédiaire de la Fonction publique doivent être soigneusement et convenablement réglementées afin de ne pas faire d'erreur. Cette analyse initiale est terminée et nous ferons ces recommandations.

M. Friesen: Je voudrais simplement demander au ministre pourquoi les démarches ont été beaucoup plus faciles et moins longues pour les agents d'immigration qui travaillent à Malton et à Dorval? Si on a l'intention d'accorder un avancement en fonction du volume du travail et des responsabilités, ne serait-il pas juste d'examiner tous les bureaux du Canada et de nommer PM 2 les agents de la classe PM 1 qui ont un certain volume du travail à exécuter? Pourquoi y a-t-il cette différence?

M. Axworthy: Monsieur le président, l'analyse des arrivées dans les ports d'entrée se fait tous les deux ans. L'étude qui a été faite il y a deux ans a nettement fait ressortir une différence considérable entre les arrivées aux aéroports de Malton et de Dorval et celles dans les ports d'entrée de la côte ouest et d'ailleurs. La deuxième étude a été faite à l'échelle nationale. Nous nous attendons à ce qu'elle montre que les arrivées ont considérablement augmenté dans le port d'entrée de la côte ouest et c'est sur cette étude que nous nous baserons pour recommander au Conseil du Trésor de modifier la classe et le traitement des agents qui travaillent dans ces ports d'entrée. C'est la raison de la distinction qui a été faite. Les deux autres ports d'entrée sont administrés selon l'étude faite il y a deux ans.

M. Friesen: Si on se base sur les arrivées, puis-je être assuré que la question sera réglée bien avant avril 1982?

M. Axworthy: Oui.

M. Friesen: Elle le sera. Lorsque le ministre reprendra la parole, pourrait-il me dire à quelle date il se propose de régler cette affaire et s'il en profitera alors pour accorder une promotion à tous les agents des douanes à Douglas-Pacific, à l'aéroport international de Vancouver, aux divers bureaux d'immigration du centre-ville ainsi qu'au nouveau bureau d'immigration que le ministère va ouvrir à Surrey? En d'autres termes, cette mesure s'appliquera-t-elle à tous les agents qui le méritent?

M. Axworthy: Monsieur le président, j'espère que ce réexamen des conditions de travail dans les ports d'entrée sera terminé et qu'on présentera un dossier de propositions d'ici trois ou quatre mois. Nous connaissons alors les résultats de cette étude. Je ferai en sorte qu'on communique au député les résultats concernant le port d'entrée de Douglas.

M. Friesen: A supposer que nous avons les résultats dans trois ou quatre mois, les nouveaux barèmes salariaux pourraient entrer en vigueur d'ici six à huit mois, soit certainement

avant la fin de 1981 après avoir été entérinés par le Conseil du Trésor.

Je voudrais soulever une autre affaire dont il a été question tout à l'heure quand le ministre a parlé du «Buffalo shuffle» en répondant à un autre député. Si j'ai bien compris ce qu'il a voulu dire, c'est qu'une personne qui a des parents qui sont citoyens Canadiens et qui vient dans notre pays muni d'un visa de visiteur peut aller à Buffalo et se faire passer pour résident américain, accomplir toutes les formalités et venir au Canada par ce chemin détourné. Est-ce bien ce qu'il fallait comprendre par cette expression ou me suis-je mépris?

M. Axworthy: Monsieur le président, il ne s'agit pas là d'un procédé universel. Nous pensons qu'une forte proportion de ceux qui formulent des demandes le feront à partir de leur pays d'origine. Nous ne tiendrions compte de ces demandes particulières que lorsque l'intérêt national serait en jeu ou lorsque la plus stricte nécessité l'exigerait. Nous n'aurions recours à ce procédé que dans les cas de maladies ou pour des raisons que je qualifierais d'humanitaires. Chaque situation ferait l'objet d'un examen très minutieux. C'est le bureau national qui déciderait en dernier analyse et chaque cas serait étudié individuellement. La procédure normale demeurerait en vigueur. C'est à cette condition que nous avons négocié avec les Américains.

Si les Américains et nous avons mis fin à cet accord de réciprocité, c'est à la vérité parce qu'il avait donné lieu à certaines irrégularités ces deux ou trois dernières années. Le printemps dernier, je me suis rendu à Washington pour rencontrer les représentants américains et l'adjoint au secrétaire d'État chargé de la délivrance des visas, et pour discuter de cette question avec eux. Nous sommes convenus que nous pourrions très bien arriver à appliquer les mesures appropriées. Mes collaborateurs viennent de négocier cet accord et ils y mettent la dernière main. Les députés pourront prendre connaissance des termes de cet accord.

M. Friesen: Monsieur le président, je tiens à dire au ministre que je suis d'accord avec lui à l'égard de cette politique. Les immigrants éventuels devraient, dans toute la mesure du possible, présenter leur demande dans leur propre pays. Si cette politique doit être celle du ministère, j'en déduis qu'elle vaudra pour toutes les villes, que ce soit Buffalo, Seattle ou Fargo, par exemple. En sera-t-il ainsi pour tout le nord des États-Unis?

M. Axworthy: C'est un accord canado-américain.

M. Friesen: Un accord canado-américain. Parfait. D'autres questions me préoccupent beaucoup. Comme le sait le ministre, un grand nombre d'immigrants s'installent dans ma circonscription. Il trouvera peut-être intéressant d'apprendre que du mois de mai 1979 aux élections de février dernier, par exemple, la liste des électeurs de ma circonscription s'est allongée de 6,000 noms; c'est donc dire que ma circonscription accueille pas mal d'immigrants. J'ai passé beaucoup de temps à intervenir au nom de ceux que avaient présenté une demande de parrainage dans l'une ou l'autre des diverses catégories prévues par la loi. Le traitement très inégal des demandes m'inquiète beaucoup. Je m'occupe à l'heure actuelle de 20 dossiers et l'étude de 14 d'entre eux à posé de graves problèmes et pas seulement des problèmes courants. Des immigrants viennent me voir pour me demander s'il ne se passe pas quelque chose de louche dans nos bureaux à l'étranger. Je